



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 03 Avril 2024 à 17h30

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. AUGENDRE Stéphane - GAUTIER Gérard

Excusés : MM. ALLEZARD Olivier- KRUG Didier

I – ETUDE DES DOSSIERS EN COURS

Forfait général :

Championnat Vétérans – Poule D **St Florent US (1)**

Considérant la correspondance du club de **St Florent US** du 28/03/2024 à 11h47 déclarant le forfait général de son équipe,

Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « ***Lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuve, il est classé dernier.***

- Si une telle situation intervient avant ou quand les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par « Exempt ».

- Si une telle situation intervient après que les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, l'exclusion du championnat ou le forfait général entraîne pour les clubs le maintien des résultats acquis à l'occasion des matchs disputés et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.»

Considérant qu'à cette date, 8 rencontres ont été comptabilisées pour **St Florent US (1)**, soit 57 % tels que prévu au calendrier de la compétition,

Par ces motifs :

Déclare **St Florent US (1)** forfait général en Championnat Vétérans – Poule D,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction,

Inflige une amende de **140 €** au club de **St Florent US**.

Les équipes opposées seront exemptées.



Forfait par avance dans les délais :

Championnat U15 D3 – Poule B

N° du match : 27778473 : Ent. Bourges Sud (1) – St Doulichard FC (2)

du 30/03/2024

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « ***tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue Centre-Val de Loire ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48h00 avant pour un match ayant lieu en semaine.*** »,

Considérant la correspondance du club de **St Doulichard FC**, du 28/03/2024 à 20h21 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à **St Doulichard FC (2)** (0 - 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à **Ent. Bourges Sud (1)** (3 - 0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction,

Inflige une amende de **25 €** au club de **St Doulichard FC**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.



II – TIRAGES FINALES JOUR DE COUPE U11

JOUR DE COUPE U11	
Niveau 1	
1^{er} Tour	
SAMEDI 13 Avril 2024 – 10h00 - stade Brouhot à Vierzon	

Ent. St Germain/Ste Solange	/	Bourges Moulon ES
Bourges Portugais AS (2)	/	Bourges Foot 18
Vierzon FC	/	Jeunes Terres Vives
Chapelloise AS	/	Bourges Gazélec S.



JOUR DE COUPE U11

Niveau 2

1^{er} Tour

SAMEDI 13 Avril 2024 – 10h00 - stade Brouhot à Vierzon

Bourges Foot 18 (2)	/	Plaimpied US
Bourges Portugais AS	/	Ent. Mehun/Foëcy
Vierzon FC (2)	/	C2L Foot
St Amand AS	/	Loire Val d'Aubois O.



JOUR DE COUPE U11

Niveau 3

1^{er} Tour

SAMEDI 13 Avril 2024 – 10h00 - stade Brouhot à Vierzon

Bourges Justices ES	/	Henrichemont Menetou US (2)
Bourges Moulon ES (2)	/	Bourges Foot 18 (3)
St Doulichard FC (2)	/	Bourges Gazélec S. (2)
Vierzon FC (3)	/	Chapelloise AS(2)



III- TOURNOIS et MATCHS AMICAUX (cf. Article 23 des RG de la Ligue et de ses Districts complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F).

TOURNOIS

Argent CS : Tournoi U9 et U11 du 09/06/2024. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

La Septaine AV : Tournoi Vétérans du 08/05/2024. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

La Septaine AV : Tournoi Seniors du 09/05/2024. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

MATCHS AMICAUX

Rencontres déclarées : (cliquer sur les liens ci-contre)

- ⇒ [Seniors](#)
- ⇒ [U18 et U19](#)
- ⇒ [U16 et U17](#)
- ⇒ [U14 et U15](#)
- ⇒ [U12 et U13](#)
- ⇒ [U10 et U11](#)
- ⇒ [Seniors Féminines](#)
- ⇒ [Vétérans](#)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

IV – MATCHES REPORTÉS

La liste de toutes les rencontres reportées est disponible sur le Procès-Verbal Bis de la Commission du 03 Avril 2024.

Les plateaux U9 non joués ce samedi 30 mars 2024 sont déplacés au samedi 20 avril 2024

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club auprès duquel ils sont licenciés.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h00.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

La Secrétaire de la Commission,


Marie-Claude CHABANCE